

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL DU 26 OCTOBRE 2015

Service Archives

Les dossiers relatifs aux agents communaux sont actuellement gérés pour la partie administrative à la Direction générale et pour la partie pécuniaire au service de Personnel. Dans le respect des principes de rationalisation développés par le PST, il est impératif de rassembler l'ensemble des dossiers relatifs au personnel communal en un même service, à savoir le service de Gestion des Ressources Humaines. La société « Mahut et fils » spécialisée dans le classement d'archives selon le système de classement décimal universel, appliqué au classement généralisé des archives de la Commune depuis 1988, fait offre, pour réaliser cette compilation de dossiers, d'un forfait de 5.700€ hors TVA pour les prestations et de 908,75€ hors TVA pour la fourniture du matériel de classement, soit un total de 7.996,59€ TVA comprise (21%). Le conseil communal marque son accord pour que le crédit de 10.000€ prévu au budget communal extraordinaire de 2015 soit affecté à cette procédure de centralisation de gestion des dossiers du personnel communal au sein d'un même service.

Acquisition de manuels et logiciels scolaires

En date du 17 septembre 2015, la Fédération Wallonie-Bruxelles a informé de l'octroi, aux écoles communales d'Amay, de subsides d'un montant de 2583,06 € pour l'acquisition de manuels scolaires et de 516,46€ pour l'acquisition de logiciels scolaires pour l'année 2015, la date limite de ces achats subventionnés étant fixée au 31 décembre 2015. Le conseil communal charge le collège communal de mettre en œuvre les formalités d'acquisition de ces logiciels et manuels selon une procédure négociée sans publicité. Les crédits nécessaires sont dûment inscrits au budget communal et ces dépenses sont totalement couvertes par les subsides perçus par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Travaux d'aménagement didactique des cours de récréation

Dans le cadre de travaux d'aménagement didactique des cours de récréation, le conseil communal approuve le principe, la procédure et le cahier spécial des charges. Le montant du marché est estimé à 2.066,12€ hors TVA ou 2.500,01€ TVA comprise (21%). Le marché sera conclu à l'issue d'une procédure négociée sans publicité. Cette dépense, inscrite au budget extraordinaire de l'exercice 2015, sera financée par un emprunt à charge communale.

Gestion des salles communales - octroi d'un subside au Comité de gestion de la Salle du Tambour

La délibération du conseil communal du 22 décembre 2008 précise le règlement afférent à la location des salles communales et prévoit la procédure et les

conditions d'octroi de subventions aux comités de gestion de certaines de ces salles, subventions équivalentes à 40 % des recettes de location enregistrées au cours d'une année.

Ces subventions sont destinées à être exclusivement consacrées à l'entretien, à l'équipement et/ou au fonctionnement de leur salle respective. Chaque année, les comités de gestion remettent au collège communal un rapport expliquant l'usage des subsides ainsi reçus, afin de se voir octroyer de nouveau un subside l'année suivante.

En 2015, les recettes enregistrées pour la location de la Salle du Tambour sont d'un montant de 5.232 € et le comité de gestion a présenté les justificatifs exigés.

Le conseil décide d'octroyer au comité de gestion de la dite salle, pour 2015, un subside de 2.092,80€ (5.232€ x 40%).

Ce crédit est inscrit au budget ordinaire de 2015.

Acquisition de matériel de jardinage

Le conseil communal approuve le principe, la procédure et le cahier spécial des charges afférents à l'acquisition de deux débroussailleuses destinées au service Environnement, et plus spécifiquement aux stagiaires affectés au service ou aux personnes y effectuant des travaux d'intérêt général. Le montant du marché est estimé à 1.800,00 € TVA comprise (21%). Le marché sera conclu à l'issue d'une procédure négociée sans publicité. Cette dépense, inscrite au budget extraordinaire de l'exercice 2015, sera financée sur fonds propres.

Acquisition de corbeilles à papier

Le conseil communal approuve le principe, la procédure et le cahier spécial des charges afférents à l'acquisition de nouvelles corbeilles à papier destinées à remplacer les corbeilles fréquemment détruites par les actes malveillants perpétrés en divers endroits de la commune. Le montant du marché est estimé à 1.750,00€ TVA comprise (21%). Le marché sera conclu à l'issue d'une procédure négociée sans publicité. Cette dépense est inscrite au budget extraordinaire de l'exercice 2015, sera financée sur fonds propres.

Travaux d'économie d'énergie UREBA - remplacement de la chaudière du Centre Culturel

L'entretien annuel de la chaudière au Centre Culturel a imposé le constat que celle-ci devait être remplacée, l'installation de chauffage et sa régulation datant de la rénovation du bâtiment en 1995 et, par conséquent, ne répondant plus à un fonctionnement optimal aux niveaux économique et environnemental.

Le conseil communal approuve le principe, la procédure et le cahier spécial des charges afférents à ces travaux spécifiques d'économies d'énergie UREBA. Le montant du marché est estimé à 53.719,01€ hors TVA ou 65.000,00€ TVA comprise (21%). Le marché sera conclu à l'issue d'une procédure négociée sans publicité. Cette dépense inscrite au budget extraordinaire de l'exercice 2015, sera financée par

un emprunt à charge communale pour la part excédant les subsides de la Région Wallonne.

Mise en ordre de réseau interne fibre optique

Le conseil communal approuve le principe, la procédure et le cahier spécial des charges afférents aux travaux de mise en ordre du réseau interne fibre optique de l'Administration communale. Le montant du marché est estimé à 4.132,24€ hors TVA ou 5.000,00€ TVA comprise (21%). Le marché sera conclu à l'issue d'une procédure négociée sans publicité. Cette dépense inscrite au budget extraordinaire de l'exercice 2015, sera financée par un emprunt à charge communale.

Ratification d'une dépense urgente adoptée par le Collège communal en date du 23/6/2015 - acquisition d'un lecteur supplémentaire pour le système de pointage des agents

Afin de mettre fin aux dysfonctionnements de plus en plus importants constatés dans le système de pointage des agents du Service Environnement, il a été décidé de centraliser cette procédure au sein de l'Administration communale et d'acquérir, pour ce faire, un lecteur informatique supplémentaire. Cette dépense étant imprévue et en l'absence de crédit budgétaire spécifique, le Collège communal a décidé, en séance du 23/06/2015, d'une dépense urgente, d'un montant de 1.578,45€. La commande a été passée auprès de l'entreprise CID Electronic SPRL.

Le conseil communal a ratifié la dite dépense.

Acquisition d'un ordinateur portable pour l'agent technique en chef

Le conseil communal approuve le principe, la procédure et le cahier spécial des charges afférents à l'acquisition d'un ordinateur portable destiné à l'agent technique en chef. Le montant de ce marché est estimé à 578,51€ hors TVA ou 700,00€ TVA comprise (21%). Le marché prévu sera conclu à l'issue d'une procédure négociée sans publicité. Cette dépense est inscrite au budget extraordinaire de l'exercice 2015 et sera financée par un emprunt à charge communale.

Acquisition de deux véhicules pour le Service Travaux

Le conseil communal approuve le principe, la procédure et le cahier spécial des charges afférents à l'acquisition de deux véhicules destinés au service Travaux. Le montant global de ce marché est estimé à 74.380,16€ hors TVA ou 90.000€ TVA comprise (21%). Le marché prévu sera attribué à l'issue d'une procédure d'adjudication ouverte. Cette dépense, inscrite au budget extraordinaire 2015, sera financée par un emprunt à charge communale.

Acquisition d'un camion pour le Service Travaux

Le conseil communal approuve le principe, la procédure et le cahier spécial des charges afférents à l'acquisition d'un camion destiné au service Travaux. Le montant de cette acquisition est estimé à 45.454,54€ hors TVA ou 55.000€ TVA comprise (21%). Le marché prévu sera attribué à l'issue d'une procédure d'adjudication ouverte. Cette dépense, inscrite au budget extraordinaire 2015, sera financée par un emprunt à charge communale.

Acquisition de pneus pour divers véhicules

Le conseil communal approuve le principe, la procédure et le cahier spécial des charges afférents à l'acquisition de pneus pour divers véhicules destinés au service Travaux. Le montant de ce marché est estimé à 5.240,79€ hors TVA ou 6.297,79€ TVA incluse (21%). Le marché prévu sera conclu à l'issue d'une procédure négociée sans publicité. Cette dépense, inscrite au budget extraordinaire de l'exercice 2015, sera financée sur fonds propres.

Acquisition d'outillage divers pour le Service Travaux.

Le conseil communal approuve le principe, la procédure et le cahier spécial des charges afférents à l'acquisition d'outillage divers destiné au service Travaux. Le montant de cette acquisition est estimé à 15.904,96€ hors TVA ou 19.245,00€ TVA comprise (21%). Le marché prévu sera conclu à l'issue d'une procédure négociée sans publicité. Cette dépense, inscrite au budget extraordinaire de l'exercice 2015, sera financée sur fonds propres.

Réalisation de bacs à plantes-voiries

Le conseil communal approuve le principe, la procédure et le cahier spécial des charges afférents à l'acquisition du matériel nécessaire à la réalisation de bac à plantes-voiries. Le montant est estimé à 2.892,56€ hors TVA ou 3.500,00€ TVA comprise (21%). Le marché prévu sera conclu à l'issue d'une procédure négociée sans publicité. Cette dépense, inscrite au budget extraordinaire de 2015, sera financée sur fonds propres.

Acquisition de containers pour le Service des Travaux

Le conseil communal approuve le principe, la procédure et le cahier spécial des charges afférents à l'acquisition de containers destinés au service Travaux. Le montant de cette acquisition est estimé à 19.958,68€ hors TVA ou 24.150,00€ TVA comprise (21%). Le marché prévu sera conclu à l'issue d'une procédure négociée sans publicité. Cette dépense, inscrite au budget extraordinaire 2015, sera financée par un emprunt à charge communale.

Acquisition de pianos électriques pour l'Académie Marcel Désiron

Le conseil communal approuve le principe, la procédure et le cahier spécial des charges afférents à l'acquisition de pianos électriques destinés à l'Académie de musique Marcel Désiron. Le montant de ce marché est estimé à 2.057,85€ hors TVA ou 2.490,00€ TVA incluse (21%). Le marché prévu sera conclu à l'issue d'une procédure négociée sans publicité. Cette dépense, inscrite au budget extraordinaire de l'exercice 2015, sera financée sur fonds propres.

Dons posthumes

M.Vansteenkiste propose de faire don à la Commune de 3 tableaux qui représentent des vues d'Amay et sont d'un grand intérêt communal.

De même, M. Poniwiera propose de faire don à la Commune d'Amay de 3 tableaux précisés comme suit:

- "Composition C XIX" - 90x110 - toile - huile - acryl - 1979 - PL - nr 98;
- "Abstrait F XXIV" - 80x100 - toile - huile - 2006 - B - nr 674;
- "Triptyque F XXXV" - 120x120 - toile - acryl - 2010 - B - nr 732.

Considérant l'information reçue par mail le 28/9/15 de la galerie Lierhmann et relative à la "cotation" des deux artistes, le conseil communal marque un avis favorable à ces deux dons.

Commission communale de l'Accueil

Depuis l'entrée en vigueur du décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire, tel que modifié par le décret du 24 mars 2009, une Commission communale de l'Accueil a été créée et fonctionne à Amay.

Comme le prévoit le décret, le conseil communal doit recevoir communication du rapport d'activités et du plan d'action annuel de cette Commission communale de l'Accueil.

Lors de sa réunion du 14 septembre 2015, la Commission communale de l'Accueil extrascolaire a approuvé le rapport d'activités 2014-2015 et le plan d'actions 2015-2016.

Le conseil communal en prend connaissance.

Budget 2015 du CPAS - Modifications budgétaires n° 2 aux services ordinaire et extraordinaire

En application du décret du 23 janvier 2014 (en application depuis le 1^{er} mars 2014) qui redéfinit les règles de tutelle des décisions des CPAS, le Conseil Communal décide d'approuver la modification budgétaire n°2 du budget 2015 telle qu'adoptée par le Conseil de l'Action Sociale en date du 21 octobre 2015.

Le nouveau résultat est arrêté aux chiffres ci-après :

Service ordinaire

	PREVISION		
	Recettes	Dépenses	Solde
Budget Initial / M.B. précédente	5.461.344,34 €	5.461.344,34 €	
Augmentation	151.592,90 €	141.264,42 €	10.328,48 €
Diminution	146.833,30 €	136.504,82 €	- 10.328,48 €
Résultat	5.466.103,94 €	5.466.103,94 €	

Service Extraordinaire

	PREVISION		
	Recettes	Dépenses	Solde
Budget Initial / M.B. précédente	614.210€	€613.841,6 €	368,40 €
Augmentation	580,80€	949,20€	- 368,40 €
Diminution			
Résultat	614.790,80€	614.790,80€	

Budget communal 2015 - Modifications budgétaires n° 2 aux services ordinaire et extraordinaire

Afin de s'adapter aux évolutions des recettes et dépenses en cours d'année, les modifications nécessaires aux crédits sont apportées.

A l'issue de ces modifications, le budget de l'exercice 2015 se présente comme suit :

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	15.018.271,12	6.672.931,90
Dépenses totales exercice proprement dit	15.008.023,59	6.751.260,39
Boni / Mali exercice proprement dit	10.247,53	- 78.328,49
Recettes exercices antérieurs	3.886.773,29	1.465.055,33
Dépenses exercices antérieurs	654.543,90	1.830.833,54
Prélèvements en recettes	0	1.239.098,17
Prélèvements en dépenses	81.648,05	573.487,98
Recettes globales	18.905.044,41	9.377.085,40
Dépenses globales	15.744.215,54	9.155.581,91
Boni / Mali global	3.160.828,87	221.503,49

Toutefois, la MB communale présentée et votée au Conseil du 26/10 a été réformée par la tutelle.

Les nouveaux montants sont les suivants (ce qui a été modifié est surligné en jaune):

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	15.036.649,20	6.672.931,90
Dépenses totales exercice proprement dit	15.008.023,59	6.751.260,39
Boni / Mali exercice proprement dit	28.625,61	- 78.328,49
Recettes exercices antérieurs	3.886.773,29	1.465.055,33
Dépenses exercices antérieurs	658.553,88	1.830.833,54
Prélèvements en recettes	0	1.239.207,80
Prélèvements en dépenses	81.648,05	573.487,98
Recettes globales	18.923.422,49	9.377.195,03
Dépenses globales	15.748.225,52	9.155.581,91
Boni / Mali global	3.175.196,97	221.613,12

Taxes sur les déchets pour l'exercice 2016

En raison de l'obligation faite par la Région wallonne aux Communes de répercuter le coût de la gestion des déchets sur le citoyen en application du principe du pollueur-payeur, le conseil communal adopte, pour l'exercice 2016, le règlement établissant la taxe sur l'enlèvement et le traitement des immondices.

Les montants de cette taxe sont fixés sur base de la simulation des dépenses et recettes afférentes à la problématique de la collecte et du traitement des déchets ménagers.

Pour ce faire, un "tableau du coût-vérité" 2016 a été dressé et approuvé le 20 octobre par le collège communal.

Le montant des redevances de base par habitant, facturées par Intradel à la Commune, pour les coûts d'enlèvement et de traitement des déchets pour la Commune connaîtra en 2016 une augmentation 3,3%.

Cette augmentation est dès lors répercutée sur le calcul de la taxe 2016 qui s'établit par conséquent, comme suit:

Pour un isolé : 88 €

Pour un ménage constitué de 2 personnes : 107 €

Pour un ménage constitué de 3 personnes : 107 €

Pour un ménage constitué de 4 personnes : 117 €

Pour un ménage constitué de 5 personnes ou plus : 129 €

Les causes de réduction ou d'exemption de la taxe sont maintenues en 2016 comme elles l'étaient les années précédentes.

Taxe additionnelle sur l'impôt des personnes physiques pour l'exercice 2016

Dans le respect des réglementations, le conseil communal établit, pour l'exercice 2016, la taxe additionnelle communale sur l'impôt des personnes physiques. Cette taxe est fixée à 8,5%. Taux inchangé par rapport à 2015.

Taxe sur le précompte immobilier pour l'exercice 2016

Dans le respect des réglementations, le conseil communal établit, pour l'exercice 2016, la taxe additionnelle communale sur le précompte immobilier au taux de 2600 centimes additionnels, comme en 2015. Taux inchangé par rapport à 2015.

Fête foraine de Jehay

Par décision du 23 novembre 2009, le conseil communal a décidé de soumettre la fête foraine de la Pentecôte à Jehay aux règles de fonctionnement applicables aux fêtes communales organisées sur le domaine public.

En parallèle, il a été décidé que les recettes engendrées par les locations d'emplacement aux métiers forains lors de cette organisation seraient reversées au Comité de gestion de la Salle du Tambour, déduction faite des coûts d'enlèvement et d'élimination des déchets générés au cours des 3 jours de manifestation.

Cette subvention est destinée exclusivement à l'équipement et/ou au fonctionnement de la Salle du Tambour, ainsi qu'à l'organisation d'une « Fête annuelle des pensionnés ». Chaque année, le comité de gestion doit remettre au collège communal un rapport détaillé sur l'utilisation de ce subside. Ce rapport conditionne le versement du subside de l'exercice suivant.

Pour 2015, les recettes générées s'élèvent à 890 € et les coûts de nettoyage à 208€.

Tous les justificatifs ayant été présentés, le conseil communal décide d'allouer au comité de gestion de la Salle du Tambour, pour 2015, un subside de 682 €.

Ce crédit est inscrit au budget ordinaire 2015.

Asbl de gestion du stade de la Gravière - ratification d'une décision du Collège communal d'octroi en urgence d'un subside supplémentaire de fonctionnement

Le 22 septembre 2015, le collège communal a pris connaissance de la situation de trésorerie de l'ASBL de gestion du stade de la Gravière faisant apparaître un montant de factures échues de 11.504,07 € pour un avoir en caisse de 1.681,84 €.

Afin d'éviter le décompte d'intérêts de retard et de pénalité, le collège communal a décidé d'allouer en urgence un subside supplémentaire de 25.000 € à l'ASBL, de

manière à lui permettre d'assurer le fonctionnement, l'entretien de ses infrastructures durant le dernier trimestre 2015.

Le conseil communal ratifie cette décision.

Plaine de jeux de la rue de l'Hôpital - ratification d'une décision du Collège communal de dépense urgente pour la sécurisation des lieux

A la suite des problèmes constatés au sol amortissant de la plaine de jeux de la rue de l'Hôpital et afin d'assurer la remise en état des lieux pour une meilleure sécurité des utilisateurs, le collège communal, en date du 16 juin 2015, a décidé d'engager en urgence un crédit de 2.250€ correspondant aux frais relatifs à l'achat de copeaux de bois.

Le conseil communal ratifie cette décision.

Régie communale autonome - centre sportif local intégré d'Amay - Octroi d'un subside des tiné à assurer son fonctionnement pour l'année 2015.

Le conseil communal prend connaissance du rapport d'activités, comprenant les documents et rapports comptables pour 2014 ainsi que le plan d'entreprise pour 2015 du Centre sportif local intégré d'Amay.

Un certain nombre de frais précédemment pris en charge par le budget communal ayant été transférés à charge du budget du Centre sportif local lors de la mise en place de ce dernier en 2009, un subside communal est prévu chaque année en compensation.

Pour 2015, le montant de ce subside, soit 100.150 €, a été dûment inscrit au budget ordinaire 2015 dûment approuvé.

Le conseil communal approuve l'octroi de ce subside.